

# Accompagnement enfants porteurs de handicap et droit au répit

- ADAFAD l'aide au quotidien – département de la Loire
  - Service d'aide à domicile 1972
    - Aide et accompagnement familles avec enfants (Technicienne d'intervention sociale et familiale et auxiliaire de vie sociale)
    - Aide et accompagnement personnes âgées et / ou handicapées (Auxiliaire de vie sociale et aide à domicile)

- En 2007/2008 l'ADAFAD acteur social et médico social important dans le département de la Loire participe aux travaux du Conseil Général de la Loire sur le schéma départemental en faveur des personnes handicapées.
- Fin 2008 l'ADAFAD propose un projet d'aide et d'accompagnement au domicile et à partir du domicile pour les enfants porteurs de handicap

# Etat des lieux dans la Loire

- 93 enfants handicapés ont été accueillis dans 46 établissements d'accueil
  - 1062 enfants de moins de 6 ans bénéficiaires de l'AEEH pour 53513 enfants de moins de 6 ans dans la Loire
  - Dont 385 enfants de moins de 3 ans bénéficiaires de l'AEEH pour 26492 enfants de mois de 3 ans

# Etat des lieux

- 2802 places en structures d'accueil collectif (crèches, haltes garderies, multi accueil, et jardins d'enfants)
- 10 577 places d'accueil agréées chez les assistants maternels
- Limitation du nombre d'enfants handicapés accueillis

# Etat des lieux

- Le schéma départemental d'accueil des enfants handicapés prévoit dans son objectif final :
  - Soutenir les aidants,
  - Favoriser la socialisation du jeune enfant

# Etat des lieux

- Le Conseil Général prévoit le financement des moyens nécessaires à des mesures d'adaptation pour l'accueil du jeune enfant afin de permettre dans les structures d'accueil collectif, un accueil individualisé répondant au besoin de chaque enfant.
- Le public : jeunes enfants de moins de 3 ans porteurs de handicap
- Les partenaires du conseil général sont la CAF, la MSA, et la MDPH

# Projet ADAFAD

- Fin 2008 l'ADAFAD propose un projet d'accueil d'enfants handicapés dans les crèches ou équipements collectifs et le droit au répit pour les familles concernées.
- Ce projet rencontre la volonté politique de la ville de Saint Etienne qui vient renforcer le partenariat du conseil général, de la CAF, de la MSA et de la MDPH

# Projet ADAFAD

- Objectifs du projet est double
  - Permettre à des parents d'enfants porteurs de handicap de pouvoir bénéficier d'une aide ponctuelle qui leur permette de souffler
  - Préparer et participer à la socialisation de l'enfant handicapé en milieu ordinaire pour lui permettre une pré- scolarisation et une ouverture sur l'extérieur de la cellule familiale

# Projet ADAFAD

- L'intervention spécifique de la TISF dans ces équipes pluridisciplinaires permet de faire le lien avec l'intervention au domicile.  
(accompagnement des parents sur la prise en charge de leur enfant handicapé)
- Nous avons voulu positionner dès le départ la TISF dans ce projet du fait de ses compétences professionnelles au niveau de la parentalité.

# Actuellement

- Le premier accompagnement a débuté en ... 2013 ! Il a fallu 5 ans !
- Actuellement 3 enfants et familles sont accompagnés par une TISF
- Soit sur une tranche horaire d'une heure et demie 3 fois par semaine avec le repas de midi
- Soit sur une tranche horaire de l'après midi pour le goûter
- Soit le matin pour une socialisation

# Le travail de la TISF

- La TISF se rend au domicile de la famille et emmène l'enfant dans la structure (crèche)
- Elle participe à l'aide au repas, au change, à la pesée, au coucher...
- Elle est en lien permanent avec les autres professionnelles de la crèche dans la prise en charge
- Elle participe aux animations (chants histoire..)
- Elle fait le lien avec la famille par une prise en charge globale de la famille.

# Evolution des enfants

- Progrès des enfants dans la prise des repas
- Ouverture sur les autres enfants
- Enfants plus souriants, plus réceptifs, détendus
- Soulagement des parents en l'occurrence surtout la maman dans le quotidien
- Découverte de la crèche

# Financement

- La Commission Départementale d'accueil du jeune enfant coordonne ce dispositif
- Le financement est assuré par les partenaires sous la coordination de la CDAJE
- Nous facturons nos heures à la CDAJE

# Quel avenir du dispositif ?

- Le coût de revient est remis en cause
- Le souhait de la CDAJE est de mettre en place des contrats aidés sur ce dispositif ou le service de garde d'enfants à domicile de l'ADAFAD
- Question de la compétence professionnelle est posée...
- Nous continuons de nous battre pour faire reconnaître la qualité de notre accompagnement de la prise en charge globale de la famille.